



inpn.mnhn.fr

Charte d'utilisation des photos naturalistes dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel

L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) est un programme de consolidation et de synthèse de la connaissance sur la biodiversité. Ce programme national a été élaboré pour centraliser, gérer et diffuser des informations de référence métropolitaines et ultra-marines, sur les espèces, les habitats naturels, les espaces protégés et le patrimoine géologique, terrestre et marin. L'INPN via son site web¹ et les outils associés², affiche et diffuse des photographies d'espèces et d'habitats. Ce programme est placé sous la responsabilité scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) (article L 411-1 A du code de l'environnement).

Cette charte définit les engagements entre :

et

l'unité PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD), gestionnaire de l'INPN.

I. Portée :

L'« auteur » ou le « fournisseur » de la photographie garantit à PatriNat le droit d'utilisation de la « photographie », soumis au présent engagement, pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous.

II. Description du lot ou de la photographie transmise

Nom et coordonnées de l'auteur des photographies :

Par défaut, la mention indiquée sur les photos est l'initiale du prénom suivie du nom de l'auteur (ex : **P. Martin**). Préciser, si nécessaire, quelle autre information doit y être accolée :

¹ inpn.mnhn.fr

² Application mobile, supports de communication, etc.

- Cette charte est valable pour l'ensemble des transmissions de photos à PatriNat
- Cette charte concerne uniquement le lot de photos décrit ci-dessous.

Nom de la photographie ou dans le cas **d'un lot, nombre de photographies et description du lot (groupe taxonomique, territoire, etc.)** :

Dans le cas d'un lot de photographies d'auteurs différents, **préciser les différents copyrights dans le fichier joint au lot de photos.**

III. Diffusion et utilisation des photographies

La signature de cette charte autorise PatriNat à utiliser ces photographies dans le cadre du site de l'INPN et des outils associés. PatriNat s'engage à toujours mentionner le nom et les coordonnées de l'auteur de la photographie.

Lors de la procédure d'intégration des photographies dans l'INPN, ces dernières seront automatiquement redimensionnées.

- J'autorise PatriNat** à utiliser les photographies concernées par cette charte sous la licence [Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 \(attribution - pas d'utilisation commerciale - partage dans les mêmes conditions\)](#). Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.
- Je n'autorise pas PatriNat** à utiliser les photographies concernées par cette charte sous la licence **Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0** (attribution - pas d'utilisation commerciale - partage dans les mêmes conditions).

Le cas échéant, le **fournisseur des photographies** certifie avoir **l'autorisation du ou des auteurs** pour signer cette charte.

Accord du fournisseur des photographies

Nom :

Organisme :

Email :

Téléphone :

Date (format jj/mm/aaaa) :

Cachet et signature :